



GUIDE PRATIQUE

de vos déchets

Communauté
d'agglomération
de Cambrai



14 rue neuve - BP 375 - 59407 CAMBRAI Cedex
T. : 03 27 72 40 00 - contact@agгло-cambrai.fr
www.agгло-cambrai.fr

2020
www.agгло-cambrai.fr

LE TRI DES EMBALLAGES ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE !

à partir du 1^{er} janvier 2020

LA NOUVEAUTÉ

**Vous pourrez déposer
tous vos emballages
dans le bac de tri**

Tous les emballages plastiques
sont maintenant
recyclés et valorisés

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les flacons et bouteilles en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton dans le but de les recycler.

Les autres emballages en plastique étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler.

Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. La Communauté d'Agglomération de Cambrai a été retenue pour participer au projet piloté par CITEO.

Vos proches qui habitent dans des collectivités voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.



Et en pratique ?

**Attention : ces consignes prévalent
désormais sur les consignes nationales**

(notamment celles présentes sur les emballages).

Pour vous aider :

- 1 C'est un emballage ?
Déposez-le dans le bac
ou le sac de tri !
- 2 Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.
- 3 Déposez vos emballages en vrac
dans le bac ou dans le sac jaune.



**Vous êtes nouveau dans votre Commune
Votre composition familiale a changé
Votre bac est cassé**

Appelez la CAC au : **03 2772 40 00**

En cas de vol

Remplir une déclaration de vol au commissariat
et la transmettre à la CAC





PLACE À L'ACTION au quotidien



QUESTION ? : réponse



« Ce n'est pas grave si je me trompe, mes déchets seront triés au centre de tri. » **FAUX**

Les erreurs de la poubelle jaune ont des incidences sur le recyclage mais aussi sur les conditions de travail des opérateurs de tri. La qualité du tri est donc essentielle.

« Je dois nettoyer les emballages avant de les jeter dans le bac de tri. » **FAUX**

Il n'est pas nécessaire de consommer de l'eau pour nettoyer les emballages, c'est contre productif, il suffit juste de bien les vider.

« Les bouteilles d'huile en plastique se recyclent et vont dans le bac jaune. » **VRAI**

Aujourd'hui, toutes les bouteilles et tous les flacons en plastique sont à déposer dans la poubelle jaune hormis les produits toxiques. Toutefois il est primordial que nos bouteilles soient bien vidées avant d'être jetées.

« Il y a le Point Vert, mon déchets est recyclable, il va donc dans la poubelle jaune » **FAUX**

Le logo de CITEO (anciennement EcoEmballages/Ecofolio) ne signifie en aucun cas que l'emballage est recyclable ou même recyclé. Cela signifie que le fabricant de l'emballage a contribué financièrement au futur recyclage de l'emballage.

« Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique avant de les jeter dans mon bac jaune. » **VRAI**

Vous pouvez tout à fait laisser les bouchons sur vos bouteilles vides et nous recommandons même de le faire, d'abord parce que les bouchons sont recyclables mais aussi parce que c'est plus propre.

« Un verre de table et un miroir, c'est dans le conteneur à verre » **FAUX**

Seuls les bouteilles en verre, les pots et les bocaux sont acceptés dans ce conteneur.

« Je peux jeter mes emballages en sac dans le bac jaune » **FAUX**

En vrac et non en sac, cela permet d'éviter les erreurs de tri et de réduire l'utilisation de sacs plastiques.

« Tout ce qui est en plastique va dans la poubelle jaune » **FAUX**

Seuls les emballages vont dans le bac jaune, aucun objet, jouet, cintres ou ustensile en plastique ne doit y être jeté.

« Les consignes de tri sont les mêmes partout en France. » **FAUX**

Les consignes de tri différentes selon les collectivités, notamment en ce qui concerne les emballages plastiques (films, pots de yaourt...), qui sont dorénavant tous à mettre dans les bacs jaunes de la CA de Cambrai.

« Je peux imbriquer mes emballages les uns dans les autres pour que cela prenne moins de place dans le bac jaune. » **FAUX**

Les machines et les agents de tri n'ont absolument pas les capacités de vérifier l'intérieur des emballages un à un.



2020

www.agglo-cambrai.fr



**DÉSORMAIS
DANS VOTRE COMMUNE,
VOUS POUVEZ DÉPOSER
TOUS VOS EMBALLAGES
SANS EXCEPTION
DANS LE BAC DE TRI**

Emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires,
mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1

**C'est un emballage ?
Dans le bac de tri !**

Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle

2

**Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.**

3

**Déposez vos emballages
en vrac dans le bac.**

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

A TRIER



Pots et bocaux en verre
Bouteilles en verre

Bouteilles et flacons
en plastique



Emballages en métal
même les petits

Tous les papiers,
briques
et emballages
en carton

NOUVEAU
Tous les autres
emballages
en plastique



A JETER

Un doute ?
Contactez
votre
collectivité



Ordures
ménagères



Vaisselle en verre ou en porcelaine



**NE PAS
IMBRIQUER
LES DÉCHETS
LES UNS
DANS LES
AUTRES**

A TRIER



**VOUS LE SAVEZ,
UN EMBALLAGE
EST LE MATÉRIEL
SERVANT
À EMBALLER.
PAR EXEMPLE :
UN JOUET
EN PLASTIQUE
N'EST PAS
UN EMBALLAGE**



VOTRE COLLECTIVITÉ S'ENGAGE AVEC CITEO POUR LE TRI ET LE RECYCLAGE

Un doute, une question sur le tri ?



03 27 72 40 00
www.agglo-cambrai.fr

#SUIVEZMOI
sur consignesdetri.fr

communauté
et agglomération
de Cambrai

CITEO

LES DÉCHETS VERTS



EN PORTE À PORTE

Du lundi 2 mars au vendredi 11 décembre

La collecte des déchets verts n'est pas assurée les jours fériés mais rattrapée le lendemain

La collecte se termine à 21h

CAMBRAI lundi ou mardi selon secteur	NEUVILLE-SAINT-RÉMY mercredi
ESCAUDŒUVRES jeudi	NIERGNIES lundi
FONTAINE-NOTRE-DAME vendredi	NOYELLES-SUR-ESCAUT vendredi
IWUY mercredi	PROVILLE mardi
MASNIÈRES vendredi	RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE jeudi

Merci d'utiliser des contenants spécifiques pour déchets verts et faciles à soulever ! Vos bacs ne sont pas vidés mécaniquement mais par des agents de collecte.

Les branchages doivent être présentés liés en fagots longueur maximale **1m**.

Attention, ne pas lier les fagots avec du fil de fer, fil électrique, plastique ou scotch. Utiliser de la ficelle ordinaire (elle se composte).



LE BON EXEMPLE

Poubelle avec 2 poignées opposées, sans couvercle, maxi 100 litres.



Un fagot de maximum 1 mètre, lié avec de la ficelle ordinaire ou du raphia naturel.



Le samedi



EN APPORT VOLONTAIRE

Dans les communes ci-dessous, une benne est mise à la disposition des usagers pour l'évacuation de leurs déchets verts.

Les bennes sont déposées le vendredi en cas de samedi férié

Tous les 15 jours

Semaines PARES du 7 mars au 31 octobre

AUBENCHEUL-AU-BAC
AWOINGT
CAGNONCLES
CAUROIR
CRÈVECŒUR-SUR-L'ESCAUT
ESNES
FRESSIES
HEM-LENGLET
HONNECOURT-SUR-ESCAUT
RUMILLY-EN-CAMBRÉSIS
SAILLY-LEZ-CAMBRAI
VILLERS-EN-CAUCHIES

Semaines IMPAIRES du 14 mars au 7 novembre

ABANCOURT
ANNEUX
BOURSIES
CANTAING-SUR-ESCAUT
CUVILLERS
DOIGNIES
HAYNECOURT
LES-RUES-DES-VIGNES
MŒUVRES
RIBÉCOURT-LA-TOUR
SÉRANVILLERS-FORENVILLE
VILLERS-GUISLAIN
WAMBAIX

FLESQUIÈRES

samedis : 11 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août
12 septembre, 10 octobre, 14 novembre



À LA PLATEFORME

Réservé aux particuliers

VILLERS-PLOUICH
Route de la Vaquerie

Mercredi et Samedi de 14h à 18h

11, 21, 25 mars - 4, 8, 18, 22 avril

2, 13, 16, 27, 30 mai - 10, 13, 24, 27 juin - 8, 11, 22, 25 juillet

5, 8, 19, 22 août - 2, 5, 16, 19, 30 septembre

Fermeture à 17h à partir du 1^{er} octobre

3, 14, 17, 31 octobre - 4, 14, 18, 28 novembre - 12 décembre



Veillez à ce que le poids de votre contenant rempli de déchets verts soit inférieur à **25 kg**

Les sacs en plastique, les bacs avec une ouverture rétrécie et les bacs réservés au tri ne seront pas collectés s'ils contiennent des déchets verts



LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS

La terre, le bois peint ou verni, les pots en terre, les souches d'arbres, les fagots supérieur à 0,5 m³ et de longueur supérieur à 1,50 m, les liens en plastique ou en métal entourant les fagots. Dans ce cas les bacs ne seront pas collectés.





LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES DE LA CAC

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

CONTACT : 03 27 72 40 00



Maximum autorisé aux particuliers **2 m³** par jour

Pour votre sécurité il est strictement interdit de benner les déchets

CAMBRAI

ZI de Cantimpré, rue du Champ de Tir

Lundi	10h-12h/13h30-19h
Mardi	10h-12h/13h30-19h
Mercredi	10h-12h/13h30-19h
Jeudi	10h-12h/13h30-19h
Vendredi	10h-12h/13h30-19h
Samedi	10h-12h/13h30-19h
Dimanche	9h-12h

NEUVILLE-ST-RÉMY

RD 61, route de Morenchies

Lundi	10h30-12h/13h-19h
Mardi	10h30-12h/13h-19h
Mercredi	10h30-12h/13h-19h
Jeudi	Fermée
Vendredi	10h30-12h/13h-19h
Samedi	10h30-12h/13h-19h
Dimanche	Fermée

THUN-L'ÉVÈQUE

RD 61

Lundi	9h-12h30/13h30-18h
Mercredi	13h30-18h
Jeudi	9h-13h
Vendredi	13h30-18h
Samedi	9h-12h/14h-18h

IWUY

RD 118, route de Rieux

Lundi	10h30-13h/14h-19h
Mardi	10h30-13h/14h-19h
Mercredi	Fermée
Jeudi	10h30-13h/14h-19h
Vendredi	Fermée
Samedi	10h30-13h/14h-19h
Dimanche	Fermée

MARCOING

RD 56, route de Cambrai

Lundi	10h30-13h/14h-19h
Mardi	Fermée
Mercredi	10h30-13h/14h-19h
Jeudi	10h30-13h/14h-19h
Vendredi	10h30-13h/14h-19h
Samedi	10h30-13h/14h-19h
Dimanche	Fermée

BLÉCOURT

RD 49, La Boulette

Lundi	9h-13h
Mardi	9h-13h/14h-18h
Mercredi	9h-13h
Vendredi	9h-13h
Samedi	9h-13h/14h-18h



ARTISANS, AUTO-ENTREPRENEURS ET ASSOCIATIONS À BUT LUCRATIF N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries.



LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Boutelles de gaz	Extincteurs	Médicaments	Déchets ménagers	Pneus A Iwuy, Blécourt et Thun-L'évêque	Déchets ménagers spéciaux A Blécourt et Thun-L'évêque
------------------	-------------	-------------	------------------	--	--

AUTRES POINTS DE COLLECTE RÉSERVÉS AUX PARTICULIERS

MASNIÈRES*

Ateliers municipaux
Rue Lain
Vendredi11h à 12h
.....et 13h30 à 15h30

GOUZAUCOURT*

Ateliers municipaux
367 rue du Général de Gaulle
Mardi16h-18h
Samedi10h-12h

VILLERS-PLOUICH

PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS
Route de la Vacquerie
Voir horaires page 12

*Uniquement pour les déchets suivants :

Déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, huiles de friture, huiles de vidange, batteries, déchets diffus spécifiques, lampes-néons.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Capacité : **2 m³** par passage **2x** par an

Uniquement sur rendez-vous au : **03 58 24 00 00**

Les demandes sont enregistrées et transmises au service collecte de Suez Environnement afin d'organiser les tournées ; un rendez-vous sera fixé avec l'utilisateur.



Les encombrants doivent être triés

Liste des encombrants non autorisés sur : www.agglo-cambrai.fr



LES ENCOMBRANTS DEVRONT ÊTRE DÉPOSÉS DEVANT LES HABITATIONS :

- la veille à partir de **18h30**
- le matin même du jour de l'enlèvement avant **6h**

Ce service n'est pas disponible aux entreprises, artisans et commerçants.